

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

69124

Objet

Rajustement des tarifs
des cantines scolaires

DATE DE CONVOCATION

15 déc. 1969

DATE D'AFFICHAGE

20 déc. 1969

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 15

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf

le 19 décembre 1969 à 20 heures 45

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur MATRAS, Premier Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, BUJARD, LANUSSE, Adjoint
COLLE, NAULIN, BÉTCUS, BOUDEY, POUGET, BROTEAU, VULTAGGIO,
OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Dr. GACHET et M. BOUCHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M. MATRAS
Excusés : M. de LIPKOWSKI, Maire, M. NARTRAY

Absents : MM.

M. TETARD Guy a été élu Secrétaire.

Les tarifs des cantines scolaires fixés à la rentrée 1968 doivent être réévalués, en tenant compte de l'augmentation du prix des denrées et des charges du personnel.

Sur les propositions de la Commission Scolaire du 12 décembre 1969 et après avis des Chefs d'établissements, les nouveaux tarifs pourraient être à compter du 1er janvier 1970 :

- Maternelle.....	1,50 au lieu de 1,20 F
- Primaire.....	1,80 au lieu de 1,50 F
- C.E.G.....	2,00 au lieu de 1,70 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission Scolaire du 12 décembre 1969,

DECIDE :

- d'appliquer à compter du 1er janvier 1970, les tarifs suivants pour les cantines scolaires de la Ville :

- Maternelle. 1,50 F
- Primaire..... 1,80 F
- C.E.G..... 2,00 F

- que les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 944 article 7041 du Budget.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROCHEFORT le 29 DEC. 1969

Le Sous-Prefet

[Handwritten signature]



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

[Handwritten signature]